

Demande de compléments

Dépôt du dossier pour examen au cas par cas le 26/02/24

Projet photovoltaïque, porté par Orion Energies, sur la commune de Saint-Gérard-de-Vaux.

Enoncé de la demande compléments reçue le 12/03/24

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande d'examen au cas par cas pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Gérard-De-Vaux.

Afin que nous soyons en mesure d'instruire celle-ci, je vous remercie par avance de nous apporter des éléments complémentaires sur les points suivants :

- Joindre un plan de raccordement au réseau électrique national
- Préciser la création des tranchées sur un plan de phasage des travaux. Celles-ci seront-elles hors zone humide ?
- Préciser le maintien de la continuité écologique par rapport au cours d'eau

Le délai de 35 jours dont dispose l'Autorité environnementale pour émettre sa décision débutera à réception de ces éléments.

Cordialement,

Pour le pôle Autorité environnementale.

Complément 1 – Plan de raccordement au réseau électrique national

Le réseau HTA

Plusieurs raccordements peuvent être envisagés par Enedis. Une possibilité de raccordement serait via la **ligne souterraine HTA qui se situe à 900 m au Nord-Est du terrain**, comme illustré en rose sur la carte ci-dessous.



Figure 1 : Réseau électrique (source : Enedis)

Le tracé de raccordement au réseau électrique national

Le tracé privilégié suit généralement les routes et chemins pour optimiser le linéaire de raccordement et minimiser les zones d'excavation. Cela signifie que le tracé traversera potentiellement le chemin du Joncs, puis longera par le sud la départementale 32 pour venir se rattacher au réseau HTA sur le poste HTA/BT existant.

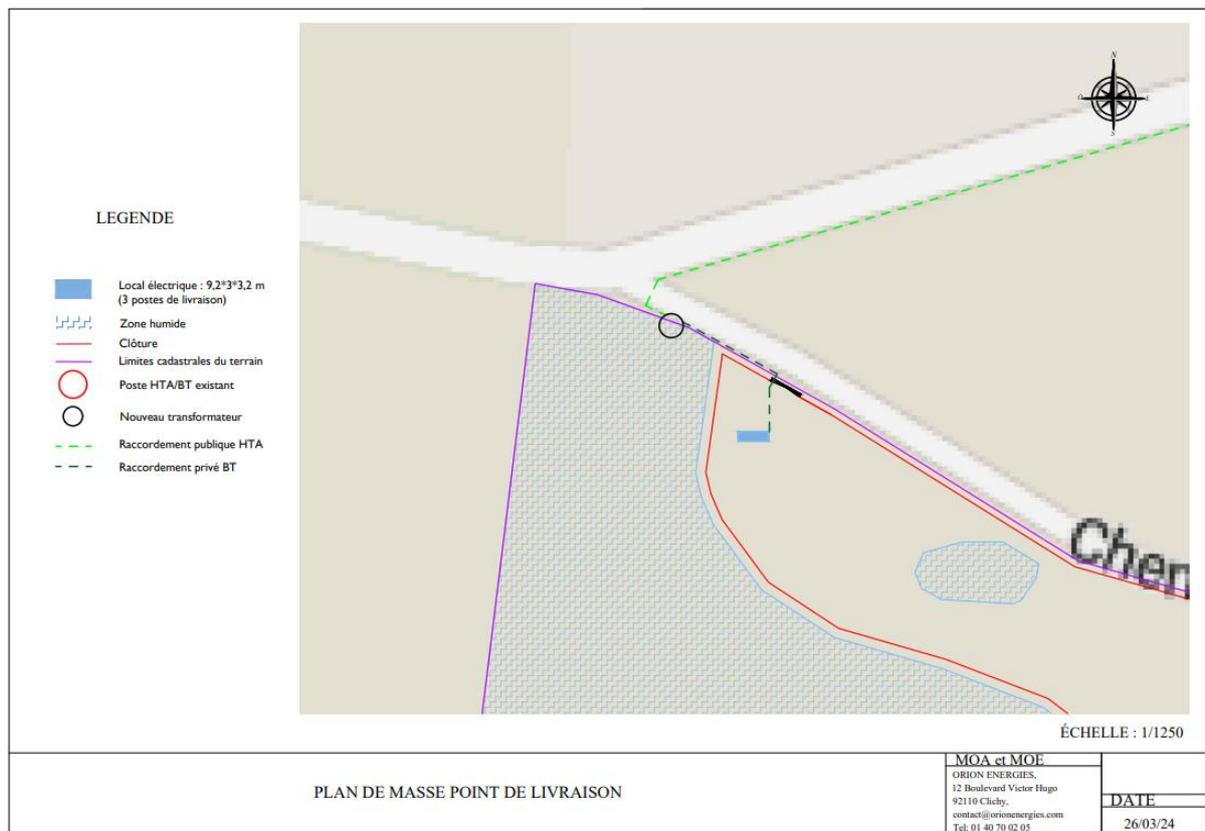
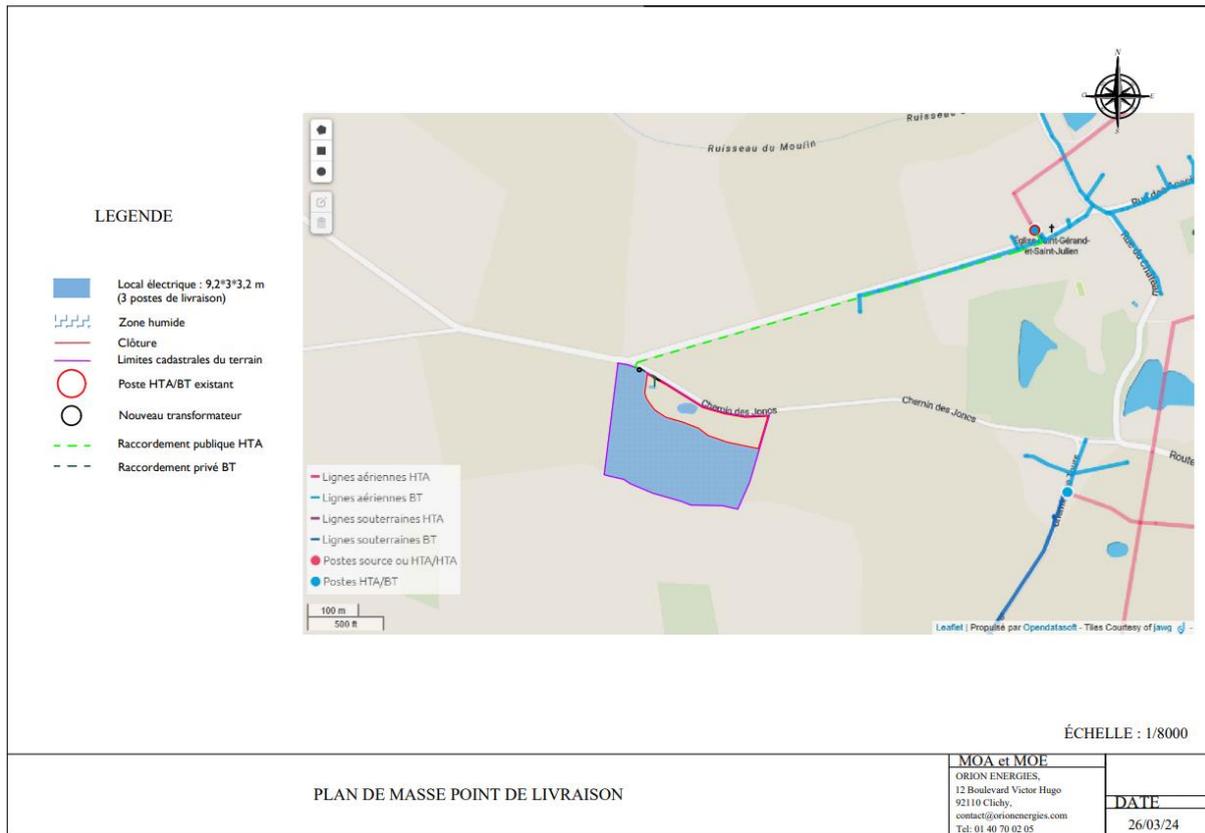


Figure 2 : Photo du poste HTA/BT existant (Source : Google Maps - juin 2023)

C'est ENEDIS qui définira la solution de raccordement du projet au moment de la demande de raccordement.



Plan potentiel de raccordement au réseau électrique national



Ce plan n'est qu'une proposition, puisque c'est ENEDIS qui définira la solution de raccordement du projet au moment de la demande de raccordement.



Complément 2 – Informations sur les tranchées

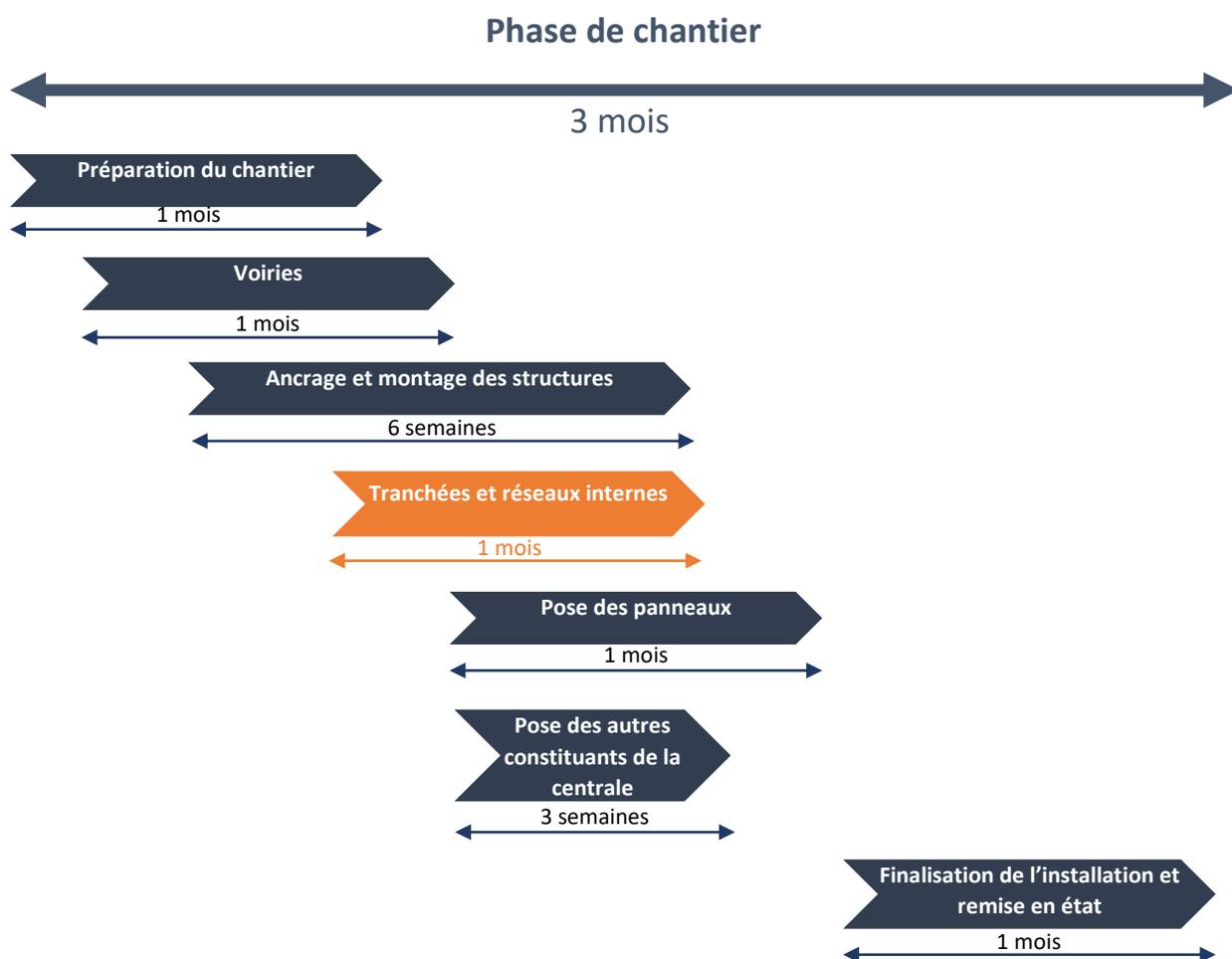
Le phasage des travaux

L'installation de la centrale photovoltaïque s'étalera sur environ 3 mois. Le chantier sera divisé selon les phases suivantes (certaines se dérouleront en parallèle) :

- Préparation du chantier : 1 mois
- Voiries et débroussaillage : 1 mois, travaux réalisés de préférence en septembre-octobre, en amont de la phase de chantier si nécessaire.
- Ancrage et montage des structures : 6 semaines
- Tranchées et réseaux internes : 1 mois
- Pose des panneaux : 1 mois
- Pose des autres constituants de la centrale : 3 semaines
- Finalisation de l'installation et remise en état : 1 mois

Le phasage des travaux sera **en dehors des périodes de fortes sensibilités (reproduction ou d'hibernation/hivernation)**.

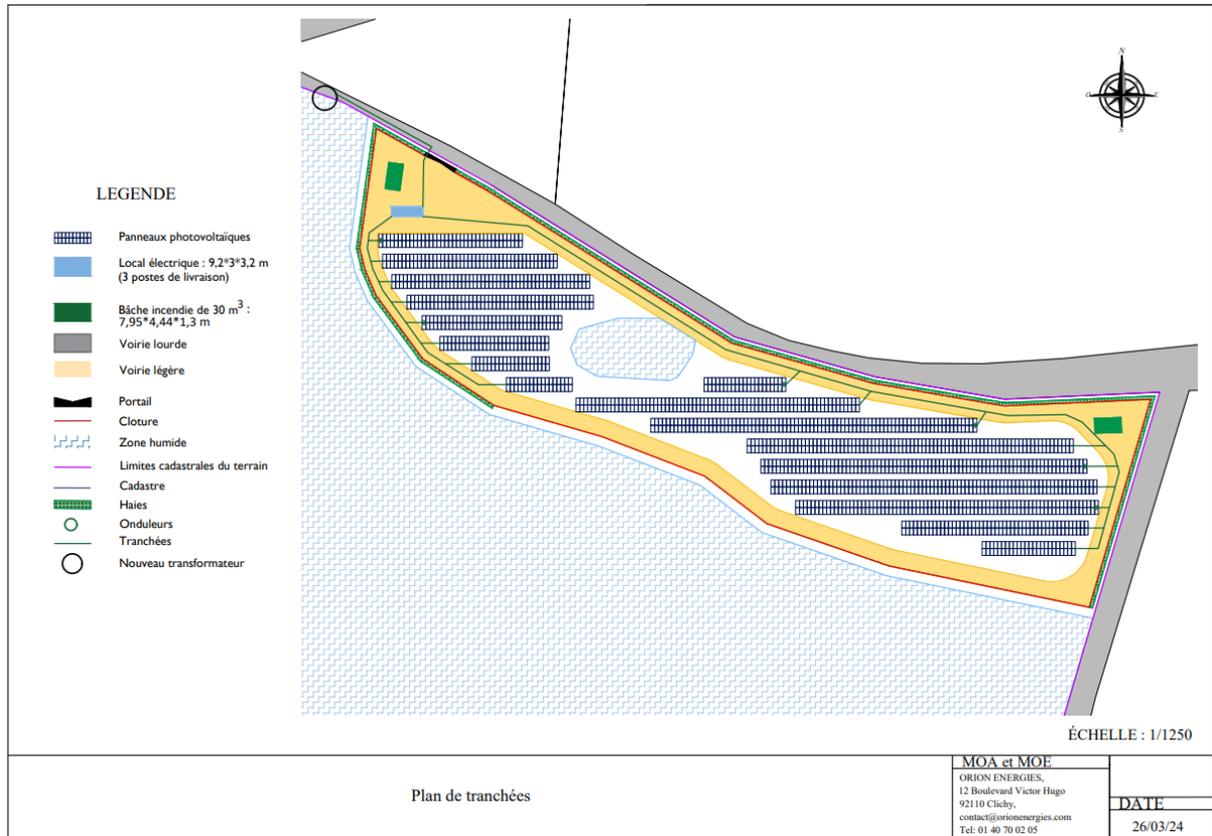
Le plan de phasage des travaux



Le plan de tracé des tranchées

Les tranchées éviteront complètement la zone humide et assureront une continuité écologique entre la zone humide centrale et celle au sud en privilégiant un tracé au Nord du site lorsque cela est possible.

Les emplacements exacts des 6 onduleurs (accrochés au pied des tables photovoltaïques) seront confirmés lors de l'étude électrique.



Complément 3 – Continuité écologique par rapport au cours d'eau

Mesure d'évitement du cours d'eau

Selon le plan IGN, il s'agit d'un cours d'eau temporaire. Il n'est pas reconnu comme un cours d'eau par la BCAE. Selon la cartographie des cours d'eau de la police de l'eau (DDT 03), une partie au Nord est identifiée comme cours d'eau (Ligne bleue continue sur la Figure 7) et le reste est noté comme « forte présomption de cours d'eau » (ligne en pointillé sur la Figure 7).

La centrale, implantée au Nord de celui-ci, **l'évitera complètement en conservant un écart minimum de 7 m** entre celui-ci et la clôture de la centrale, respectant ainsi la loi sur l'eau (qui demande un écart de 6 m).



Figure 1 : Réseau hydrographique (Source : Carte indicative des cours d'eau de la police de l'eau - DDT 03)

Mesure d'évitement des zones humides

Selon l'étude pédologique réalisée par le bureau d'études CERA Environnement le 25 octobre 2023, une partie de la parcelle est une zone humide. Il s'agit de la zone au Sud du réseau hydrographique, et d'un petit îlot dans la zone Nord (voir Figure 8).

Dans le souci de préserver cet habitat privilégié, **le projet évitera intégralement cette zone.**

Les zones humides seront balisées pendant le chantier afin de garantir leur conservation.

Les tranchées éviteront complètement la zone humide et assureront une continuité écologique entre la zone humide centrale et celle au sud en privilégiant un tracé au Nord du site lorsque cela est possible.



Figure 2 : Présentation des zones humides, ainsi que des relevés pédologiques sur la zone d'étude (Source : bureau d'étude CERA Environnement)

Mesures favorisant la continuité écologique

Structure des panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques seront fixés sur des structures en acier plantées dans le sol sans fondations via des **pieux battus** à une profondeur de 80 à 150 cm. Cette solution, simple à mettre en œuvre et représentant une emprise au sol très réduite, permet **d'éviter l'utilisation de plots en béton ayant un impact plus important sur l'environnement** (surface au sol plus grande, démantèlement plus compliqué) et de **favoriser l'écoulement des eaux ainsi que leur infiltration** dans le sol. Les pieux seront métalliques et démontables.

Des **espacements de 2 cm de large** seront laissés entre les modules afin de favoriser l'écoulement des eaux de pluie, la diffusion de la lumière sous le panneau et la circulation de l'air. Les **tables seront séparées de 2 mètres** afin d'éviter tout effet d'ombrage.

Les modules seront placés à une hauteur de 1,1 m pour permettre **le développement normal de la végétation en-dessous et réguler la température.**

Aménagement de la piste

Une piste périphérique de 5 mètres de large sera aménagée autour de la centrale photovoltaïque afin de protéger celle-ci d'un feu extérieur en garantissant un recul adéquat des panneaux et en créant une bande de protection efficace.

Cette **piste interne sera composée de matériaux drainant** afin de ne pas impacter l'écoulement des pluies dans le sol.

Afin de minimiser l'impact potentiel, les voiries seront réalisées de préférence en **septembre-octobre**, en amont de la phase de chantier si nécessaire.

Choix d'une clôture adaptée

La zone d'implantation des panneaux solaires et les voies de circulation entourant le site seront clôturées. Un **grillage à mailles rigides de couleur verte (RAL 6005)** sera installé, sur une hauteur d'environ 2 m, afin d'éviter



toute intrusion dans l'enceinte, pour des raisons de sécurité d'une part (risque électrique) et de prévention des vols et détériorations (vandalisme, dépôt sauvage de déchets) d'autre part.

Il est à noter que le type de clôture sera choisi de telle sorte qu'il permette le passage de la petite et moyenne faune.



Figure 3 : Exemple de clôtures

Choix d'une haie adaptée

Les haies existantes au Nord, à l'Ouest et à l'Est du site **seront renforcées par des plants d'essences locales choisis pas une pépinière**. Une haie sera créée le long du site au Nord-Ouest afin de masquer totalement la centrale depuis la route et le village et de l'insérer harmonieusement dans son environnement.

Les haies permettront également d'agir en respectant la biodiversité, notamment en **créant des habitats propices à son maintien et à son développement**.

Un entretien respectueux

L'entretien de la centrale sera réalisé par une **fauche mécanique tardive ou pâturage** (si un exploitant de la commune est intéressé) à raison **d'un passage annuel**.

Choix de revêtements adaptés

Le revêtement de l'ensemble des éléments du site (clôtures, local technique, portails...), sera choisi afin d'adopter **une teinte adaptée à l'environnement** présent autour de celui-ci.

Interventions sur le terrain respectueuses

Absence d'éclairage permanent sur le site. Les interventions sur la centrale se feront au maximum pendant la journée.

Absence d'utilisation de produits phytosanitaires.

Nettoyage des engins de chantier avant le démarrage des travaux et entre deux sites pour **éviter l'importation d'espèces exotiques envahissantes**.

Démantèlement et remise en état

A l'issue des 35 années d'exploitation, **la centrale sera entièrement démontée** par Orion Energies et ses matériaux seront transmis à Soren, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques.



Le terrain sera quant à lui **remis dans son état initial**, établi avant travaux par un état des lieux initial.

